

Syrie : la France sommée de réexaminer les demandes de rapatriement de trois jeunes

La Croix (avec AFP)

— La justice a annulé jeudi 11 décembre le refus de Paris de rapatrier trois jeunes adultes français, conduits en Syrie par leurs parents, décidés à rejoindre le groupe État islamique, alors qu'ils étaient enfants. La France a deux mois pour réexaminer leur situation.

La justice a annulé jeudi 11 décembre le refus de la France de rapatrier trois jeunes majeurs français, conduits en Syrie par leurs parents alors qu'ils étaient enfants, lui enjoignant de réexaminer leur situation dans un délai de deux mois.

« *C'est une victoire, mais une victoire arrachée à l'ignominie* », a déclaré Marie Dosé, l'avocate des trois hommes pour lesquels la France devra revoir sa copie. Youssef B., Adem C. et Amza B., âgés de 22 et 23 ans, avaient 11 et 12 ans quand leurs parents les ont emmenés en Syrie, décidés à rejoindre l'organisation État islamique (EI).

À la chute du « *califat* », il y a six ans, ils ont été enfermés dans des camps tenus par les forces kurdes, où ils ont atteint la majorité. Leurs demandes de rapatriement avaient toutes été rejetées en 2024 par le ministère des affaires étrangères français, qui avait invoqué « *la situation sur place, particulièrement complexe et dangereuse* » rendant « *les opérations de rapatriement extrêmement difficiles à mener* ». Lors de l'audience fin novembre devant le tribunal administratif de Paris, leur avocate avait évoqué l'urgence de rapatrier ces jeunes « *qui n'ont rien choisi* » et qui sont enfermés depuis des années dans des camps tenus par les Kurdes.

Deux mois pour réexaminer leurs demandes

L'un d'eux, Youssef B., originaire de Strasbourg, présente selon elle des blessures multiples sur tout le corps et notamment à la tête. « *Il est handicapé* », a expliqué Marie Dosé, qui l'a rencontré dans le camp d'Orkesh en février 2024. Adem C. est lui

grièvement blessé à la jambe et ne bénéficie actuellement d'aucun soin. Le troisième requérant, Amza B., se trouve en ce moment emprisonné en Irak, transféré cet été, ce que son avocate déplore avoir appris seulement « *lors de l'audience* ».

« *Nous sommes allés en Irak voir les femmes et les hommes retenus là-bas, nous savons dans quelles conditions ils sont détenus. Amza va nécessairement périr dans ces geôles-là* », s'est indigné Marie Dosé, rappelant que son client est aveugle de l'œil gauche, blessé à l'épaule et à la tête, et « *tombe régulièrement dans les pommes* ».

La France a aujourd'hui deux mois pour réexaminer la demande de rapatriement de ces trois jeunes adultes. Le tribunal administratif ne s'est en revanche pas estimé compétent pour évaluer les demandes de rapatriement de deux autres prisonniers des camps syriens. « *Il s'agit de garçons qui ont grandi en France mais qui ne sont pas Français* », a regretté leur avocate.